

NUMÉROS UTILES

SERVICES DES URGENCES

Un seul numéro
pour appeler le standard
du CHU de Bordeaux :

Tél : 05 56 79 56 79

Groupe hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon
33000 BORDEAUX

Groupe hospitalier Saint-André

1, rue Jean Burguet
33000 BORDEAUX

Groupe hospitalier Sud

Hôpital Haut-Lévêque
Avenue de Magellan
33604 PESSAC CEDEX

Comité de coordination régionale
de la lutte contre le virus de l'immunodéficience

humaine (COREVIH) :

Tél : 05 56 79 56 06

PARLEZ-EN A VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL !

Service de Santé au Travail Inter-Entreprises
262-264 Bld du Président Wilson - CS 51483
33001 BORDEAUX Cedex
Tél. 05 56 44 10 33 - Fax. 05 56 81 95 99
contact @ssti33.fr

Centre médical d'Arcachon
63, Cours Lamarque 33120 Arcachon
Tél: 05.57.52.22.62

Centre médical d'Arès
Rés. du Centre - Apt 11 Avenue de la libération
(angle rue Paul Wallerstein)
33740 Arès
Tél: 05.56.97.59.73

Centre médical de Bègles
5 rue Grousset 33 130 Bègles
Tél: 05.56.49.26.45

Centre médical de Cenon
37 Avenue René Cassagne 33150 Cenon
Tél: 05.56.32.90.51

Centre médical de Mérignac
151 Avenue de la Libération 33700 Mérignac
Tél : 05.56.97.59.73

Centre médical de Pessac
30 Avenue Robert Clavé 33 600 Pessac
Tél : 05.56.07.60.49

Centre médical de Pey-berland
Rés. Pey-Berland
16, rue Beaubadât 33000 Bordeaux
Tél : 05.56.81.86.60

Centre médical de Pugnac
N°6 Lieu dit Grillet
Le Fassier
33710 PUGNAC
Tél : 09.71.00.32.10



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
INTER-ENTREPRISES

A.E.S ACCIDENT EXPOSANT AU SANG

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
VOUS INFORME

www.ssti33.org

A.E.S

QU'EST CE QU'UN A.E.S ?

Un **a**ccident d'**e**xposition au **s**ang se définit par un contact avec du sang ou un liquide contenant du sang :

- **Lors d'une piqûre** avec une aiguille souillée
- **Lors d'une coupure** avec un objet contaminé
- **Lors d'une projection** sur une peau lésée (plaie, brûlure...) ou sur une muqueuse (oculaire, nasale..)

QUELS SONT LES RISQUES ?

Un certain nombre de maladies surtout virales peuvent être transmises par le sang ou les liquides biologiques.

Les plus connues et les plus graves sont:

- **L'Hépatite B**
- **L'Hépatite C**
- **Le virus du SIDA**

QUI EST CONCERNÉ ?

- Le personnel médical et paramédical,
- Le personnel de laboratoire, assistant dentaire ...
- Le personnel des entreprises de nettoyage,
- Le personnel des services de sécurité et de secours,
- Le personnel des blanchisseries,
- Le personnel de collecte, de tri et de traitement des déchets,
- Le personnel de maintenance des ascenseurs.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

[LES 5 ÉTAPES À SUIVRE IMPÉRATIVEMENT]

1- DESINFECTER

Piqûre, coupure, projection sur peau lésée :

- **nettoyer** la peau à l'eau courante et au savon, rincer,
- **désinfecter** avec du Dakin, durant 10 minutes , par trempage ou en appliquant des compresses.

Si projection sur les muqueuses et yeux :

- **rincer abondamment à l'eau** (ou sérum physiologique) pendant 10 minutes.

2- RECHERCHER

Si possible des informations sur la personne source de l'accident (statut sérologique vis-à-vis du VIH, VHB, VHC) ou la provenance de l'objet souillé .

3- CONSULTER DANS LES 4 HEURES

Le médecin des urgences ou le médecin référent de votre établissement ou du centre hospitalier le plus proche pour :

- **évaluer votre risque de contamination.**
- **mettre un traitement préventif éventuellement en place.**
- **établir un certificat médical initial .**

4- DÉCLARER CET ACCIDENT

Après de votre employeur (l'AES est pris en charge dans le cadre des accidents du travail).

5- INFORMER LE MEDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail s'assurera de votre suivi médical qui selon le cas peut avoir lieu sur plusieurs mois . Il identifiera les circonstances de l'accident afin de déterminer les mesures de prévention à mettre en œuvre .

LA PRÉVENTION

QUELQUES RÈGLES SIMPLES À OBSERVER :

- Utiliser des gants au cours de son travail;
- Ne jamais recapuchonner les aiguilles;
- Ne jamais ramasser d'objets traînants directement avec les mains;
- Déposer immédiatement après leur utilisation les objets piquants, tranchants dans le container;
- Ne jamais retirer à la main les aiguilles de leur support;
- Transporter les prélèvements biologiques dans des récipients clos;
- Se laver les mains systématiquement après les soins;
- Désinfecter toute surface souillée par un liquide biologique avec de l'eau de Javel à 12° (diluée 1/10);
- Utiliser le matériel de sécurité;